

Division du soutien aux commissions et comités du conseil
275, rue Notre-Dame est, Bureau R-134
Montréal, Québec H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-9964
www.ville.montreal.qc.ca/commissions
commissions@ville.montreal.qc.ca

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance publique le 29 octobre 2007.

Recommandations **Projet de politique *Pour une participation égalitaire*** ***des femmes et des hommes à la vie de Montréal***

ATTENDU les engagements à l'égard de l'égalité entre les femmes et les hommes résultant du Sommet de Montréal tenu en juin 2002 ;

ATTENDU le plan d'action 2003-2005 adopté dans la foulée des engagements du Sommet de Montréal, le bilan 2003-2005, et les plans d'action subséquents de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle et en référence à la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, le 22 mars 2004, de la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion;

ATTENDU la création du Conseil des Montréalaises le 18 mai 2004;

ATTENDU l'adoption par le comité exécutif et l'Administration, en mai 2004, du plan d'action 2004-2009 du Programme d'accès à l'égalité en emploi incluant des mesures provisoires d'embauche;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal et l'entrée en vigueur, le premier janvier 2006, de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ;

Les commissaires :

REMERCIENT les Montréalaises et Montréalais qui, tout en saluant le projet de politique d'égalité entre les femmes et les hommes, lui ont généreusement fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations;

REMERCIENT la responsable de la condition féminine et membre du comité exécutif, Mme Helen Fotopulos ainsi que les membres du comité de pilotage formé des conseillères Jocelyn Ann Campbell, Jane Cowell-Poitras, Josée Duplessis, Soraya Martinez et du conseiller Warren Allmand sans qui le projet de politique n'existerait pas et grâce à qui la démarche de consultation fut initiée;

REMERCIENT les personnes élues, les femmes de la société civile et les fonctionnaires qui ont contribué à l'élaboration du projet de politique;

REMERCIENT les fonctionnaires qui ont participé au processus de consultation pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

S'ENGAGENT à soutenir au sein de leur parti politique respectif l'objectif de parité des candidatures pour l'élection de 2009 et invitent les groupes de la société civile à encourager l'engagement politique, notamment auprès des femmes ;

S'ENGAGENT à soumettre au directeur général de la Ville les recommandations de la commission;

ET RECOMMANDENT au conseil municipal :

Axe 1 - La gouvernance

R-1

Que la Ville de Montréal adopte un plan d'action institutionnel lui permettant d'atteindre, dans les plus brefs délais, la parité dans la gouvernance de la Ville notamment au sein de la haute direction et dans l'ensemble des nominations de la Ville en tenant compte de la diversité.

R-2

Que la Ville de Montréal développe, dès 2008, un programme de formation et de soutien aux élus qui leur offrira l'opportunité d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Ce programme, dont la liste n'est pas exhaustive, pourrait couvrir les aspects suivants :

- Les pouvoirs municipaux des élus et l'éthique;
- Le cadre administratif et politique de la Ville;

- La gestion financière de la Ville;
- Le programme triennal d'immobilisations;
- La gestion des ressources humaines;
- Le dialogue public avec les citoyens : information et consultation;

D'une durée de 45 à 60 heures, ce programme de formation interne pourrait permettre d'acquérir des crédits de niveau universitaire dans l'éventualité où une entente était conclue en ce sens avec une université montréalaise.

R-3

Que la Ville de Montréal, par le biais d'une étude du parcours quotidien d'une jeune femme élue, dresse le portrait et identifie les défis et besoins de ce groupe spécifique en regard de la conciliation travail/famille/études.

R-4

Que la Ville de Montréal explore les sources de financement et les avenues de collaboration avec la CRÉ de Montréal pouvant faciliter l'implantation, dès 2008, de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans toutes ses unités administratives.

R-5

Considérant les demandes exprimées à l'égard de formation ou mesures de soutien à la prise de parole citoyenne;

Que la Ville de Montréal encourage le Chantier sur la démocratie à s'associer aux organismes de participation citoyenne afin que ceux-ci favorisent la prise de parole des femmes et explorent diverses modalités de participation.

Axe 2 - La Ville comme employeur

R-6

Que les parties concernées concluent les ententes permettant d'appliquer la *Loi sur l'équité salariale* dans les plus brefs délais.

R-7

Que la Ville de Montréal poursuive l'application rigoureuse du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) en conformité avec la *Loi sur l'égalité en emploi dans les organismes publics* de manière à atteindre les objectifs du plan d'action dans les délais requis.

R-8

Que la Ville de Montréal fasse connaître davantage les diverses mesures de conciliation travail/famille/études prévues aux conventions collectives des employés municipaux.

R-9

Que la Ville de Montréal dépose au comité exécutif et au conseil municipal le bilan annuel du traitement des plaintes déposées en vertu de la Politique de respect de la personne de la Ville adoptée dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail* concernant toute forme de harcèlement.

Axe 3 - Les services aux citoyennes

R-10

Considérant l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal :

144. Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.¹

Que la Ville de Montréal établisse une norme minimale pour les services offerts à la population en matière de sports, loisirs et culture ce qui permettra d'offrir aux femmes et aux hommes des opportunités égales grâce à l'analyse différenciée selon les sexes et en tenant compte de la diversité montréalaise.

R-11

Dans l'optique d'offrir un meilleur accès à ses services et en tenant compte de la mise en œuvre du service 311, que la Ville de Montréal étudie la possibilité de modifier les heures d'ouverture de ses points de service de manière à offrir un meilleur accès à ses guichets.

R-12

Considérant les préoccupations à l'égard des femmes ayant des limitations fonctionnelles;

Que la Ville de Montréal fasse connaître davantage les réalisations et les objectifs de son plan d'action en matière d'accessibilité universelle.

¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#> , Charte de la Ville de Montréal

R-13

Que la Ville de Montréal sensibilise les équipes de travail oeuvrant en aménagement urbain, aux travaux publics ainsi qu'à l'aménagement et l'entretien des parcs et espaces publics aux principes d'aménagement recommandés par le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Que la Ville effectue la même démarche auprès des membres des comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements. Au besoin, que le SDCQMVDE offre, en collaboration avec TANDEM, la formation requise.

R-14

Que la Ville de Montréal soutienne auprès du gouvernement du Québec les revendications exprimées à l'égard de la situation de pauvreté à laquelle trop de femmes montréalaises sont confrontées.

Axe 5 – Le développement international

R-15

Considérant la participation de la Ville à des forums, congrès, événements, instances décisionnelles tant au niveau national qu'international;

Que la Ville de Montréal poursuive l'objectif d'une représentation paritaire.

R-16

Que la Ville de Montréal poursuive ses efforts de mobilisation des villes en faveur des *Objectifs du Millénaire pour le développement* des Nations Unies.

La mise en œuvre et l'encadrement de la politique

R-17

Que la Ville de Montréal forme un comité de mise en œuvre de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, présidé par la personne responsable du dossier au niveau du comité exécutif et incluant des personnes de la société civile et des fonctionnaires, et qu'elle lui confie le mandat d'implanter la politique dans les plus brefs délais.

R-18

Que la Ville de Montréal forme un comité des personnes élues composé de l' élu responsable du dossier à la ville centre et d'une personne élue responsable pour chacun des arrondissements.

R-19

Que la Ville de Montréal et chacun de ses arrondissements s'engagent à mettre en œuvre la politique en se dotant, dans les plus brefs délais après l'adoption de la politique, d'un plan d'action bisannuel en vue de l'implantation de celle-ci. Idéalement, les plans d'action pourraient être rendus publics le 8 mars 2009.

R-20

Que la Ville de Montréal confie au directeur général le mandat de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de la Politique et que ce bilan soit intégré au rapport annuel de la Ville.

R-21

Considérant l'objectif 2007-2010 de la politique : Continuer d'être une ville phare en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle nationale et internationale;

Que la Ville de Montréal détermine les mécanismes de suivi et les indicateurs de la reddition de comptes annuelle. Parmi ces mécanismes, que la Ville étudie la possibilité d'organiser un forum bisannuel et qu'elle tienne compte, entre autres, des indicateurs suivants :

- Les statistiques relatives à la représentation des femmes et des hommes :
 - pour la banque de nominations, incluant les nominations au sein des CLD et des délégations au niveau international;
 - pour les cadres et la haute direction;
- Les statistiques relatives au nombre et au traitement des plaintes en vertu de la Politique de respect de la personne;
- Les statistiques relatives aux demandes de conciliation travail/famille/études;
- Le taux de succès, par objectif, du Programme d'accès à l'égalité en emploi;
- Le niveau de prise en compte du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* dans les projets d'aménagement de la Ville et des promoteurs publics ou privés;
- Le nombre d'heures de formation dispensée aux élus;
- L'avis du Conseil des Montréalaises;
- Les actes du forum organisé par la Ville;
- L'étude publique du bilan de la mise en oeuvre de la politique par la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à l'automne 2011.